



Communiqué n° 1348

Vacances 2019 (Hiver - Printemps - Été - Automne)

Pour plus d'informations vous pouvez me contacter :
Laurent KOCH - 06.80.81.82.98 - caes.lkoch@gmail.com



ATTENTION - CHANGEMENT

Nouveauté pour cette année 2019, afin de proposer un maximum de choix sur les séjours, les lieux et les dates, nous vous proposons plusieurs catalogues ouverts de différents prestataires. Et pour cette année, plus besoin d'attendre les communiqués pour les vacances de printemps, d'été, etc... vous avez un accès à nos prestataires pour toute l'année 2019.

Vous trouverez ci-joint une fiche technique par prestataire et un code d'accès pour valider la réduction CE et la gratuité de l'adhésion. Le CAES procèdera ensuite au remboursement au vu de votre groupe social (Pour le prestataire « Vacances pour tous ») ou bien vous facturera le séjour, déduction faite de l'aide (pour le prestataire « Djuringa »).

Je reste à votre disposition pour vous aider dans cette nouvelle procédure.

Transport

Le transport peut être pris en charge par le centre de vacances, avec plusieurs lieux de départ et de retour. Ce montant est en supplément du montant du séjour. Le CAES prendra en charge 50% du transport de l'enfant proposé par le prestataire.

Conditions d'annulation

Le CAES se réserve le droit de conserver tout ou partie des arrhes en cas d'annulation sans motif grave. Les retenues appliquées sont déterminées par l'organisme prestataire du séjour et selon les conditions validées par le CAES.

Confirmation des inscriptions

Seuls les enfants d'agents adhérents seront subventionnés pour ces séjours. Vous recevrez après la clôture des inscriptions les documents complémentaires (trousseau, plan...). Toutes les informations nécessaires (heure d'arrivée et de départ, adresse sur place...) vous seront communiquées ultérieurement directement par l'organisme prestataire.

Calcul de votre Groupe Social

QF (Quotient Familial) = Revenu imposable (sur l'année 2017) divisé par le nombre de personnes déclarées sur l'avis d'imposition (+ $\frac{1}{2}$ part par enfant handicapé et + $\frac{1}{2}$ part par enfant pour lequel l'agent divorcé verse une pension alimentaire).

- GS 1 : Quotient Familial inférieur à 10 000 € - Réduction de 35% sur le séjour
- GS 2 : Quotient Familial de 10 001 € à 15 000 € - Réduction de 30% sur le séjour
- GS 3 : Quotient Familial supérieur à 15 000 € - Réduction de 25% sur le séjour

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Les prix comprennent :

- l'hébergement en pension complète
- les activités prévues au programme
- le matériel nécessaire à la pratique de l'activité
- l'assurance « annulation »
- l'encadrement
- l'adhésion à l'organisme prestataire



Prestataire « Vacances pour tous »

- Connectez-vous sur le site www.vacances-pour-tous.org
- Rechercher le séjour et vérifier la disponibilité au vu des dates
- Mentionner le code « **SNEPC751** » dans la case « Code partenaire » - Vous obtenez directement 5% de réduction sur le prix du séjour.
- **Prendre OBLIGATOIREMENT** « La garantie annulation »
- Adhésion : Répondre « Non » - Les 15 euros ne seront pas facturés
- Renseigner les informations « Nom, prénom etc... »
- Paiement – 100% du séjour ou 30% du séjour et le solde 30 jours avant le départ (Vous pouvez payer par CB, par chèque ou par chèques vacances)
- Envoyer par mail « caes.lkoch@gmail.com » le récépissé d'inscription afin que l'on puisse valider le prix CE.
- Après le paiement vous devez envoyer à l'adresse suivante :

Laurent KOCH
CAES de l'Ex-SNEPC
59, rue Charles Lucot 52100 SAINT-DIZIER

Le bulletin de prise en charge de la part CE
La facture du séjour
1 timbre (tarif en vigueur)
1 photocopie de l'avis d'imposition de l'année (Pour les G1 et G2)

- Après le séjour et après réception de la facture, le CAES vous adressera un chèque correspondant à la participation du CAES (GS1 – GS2 – GS3 ou 50% pour les séjours Sécurité Routière)

BULLETIN de demande de la subvention CAES
VACANCES 2019

(À envoyer à : Laurent KOCH, 59 rue Charles Lucot 52100 SAINT-DIZIER)
AVANT LE 01 décembre 2019

INTITULE DU SEJOUR CHOISI :

PRESTATAIRE - Vacances pour tous

DATES DU SEJOUR :

IDENTITE DE L'AGENT :

Nom prénom :

Adresse :

Tel : Adresse mail :

Adhérent CAES 2019 : OUI NON

IDENTITE DE L'ENFANT :

Nom prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

DOCUMENTS à JOINDRE :

- La facture du séjour
- 1 timbre (tarif en vigueur)
- 1 photocopie de l'avis d'imposition de l'année (Pour les G1 et G2)

Prestataire « Djuringa »

- Connectez vous sur le site <https://www.djuringa-juniors.fr/>
- Rechercher le séjour et vérifier la disponibilité au vu des dates
- Choisir le transport
- Créer un compte en tant que particulier
- Enregistrer le participant et mettre le code « CAES » dans « J'ai un code avantage »



J'ai un code avantage :

- Prendre OBLIGATOIREMENT « La garantie annulation »
- Valider le séjour et pour le paiement choisir « Payer le séjour en totalité avec une prise en charge administrative »



✓ CHOIX DU MODE DE PAIEMENT

Payer le séjour en totalité

Payer le séjour en plusieurs fois

Payer le séjour en totalité avec une prise en charge administrative

- Envoyer un mail « caes.lkoch@gmail.com » pour m'informer, puis envoyer par la poste le bulletin d'inscription avec les documents dans les 8 jours pour valider le séjour

Le bulletin d'inscription
1 timbre (tarif en vigueur)
1 photocopie de l'avis d'imposition de l'année (Pour les G1 et G2)
1 chèque de 50% du séjour
1 chèque du solde

Nouveau : Il est possible de régler la totalité du séjour par chèques vacances

à Laurent KOCH
CAES de l'Ex-SNEPC
59, rue Charles Lucot 52100 SAINT-DIZIER

BULLETIN D'INSCRIPTION VACANCES 2019

(À envoyer à : Laurent KOCH, 59 rue Charles Lucot 52100 SAINT-DIZIER)
(Dans les 8 jours, suivant votre inscription sur le site)

INTITULE DU SEJOUR CHOISI :

PRESTATAIRE - DJURINGA

DATES DU SEJOUR :

IDENTITE DE L'AGENT :

Nom prénom :

Adresse :

Tel : Adresse mail :

Adhérent CAES 2019 : OUI NON

IDENTITE DE L'ENFANT :

Nom prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Se rendra directement au centre : OUI NON

Si non, ville de départ :

DOCUMENTS à JOINDRE :

- Le règlement du séjour
- 1 timbre (tarif en vigueur)
- 1 photocopie de l'avis d'imposition de l'année (Pour les G1 et G2)